

7. Le Sous-comité recommande que le gouvernement fédéral effectue une étude en profondeur sur la possibilité d'étendre aux programmes informatiques la protection visant les brevets et les dessins industriels (par. 56).

8. Le Sous-comité recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'étudier à fond, conjointement, le droit relatif au secret industriel et d'adopter les mesures correctives qui s'imposent (par. 58).

9. Le Sous-comité recommande que l'industrie de l'informatique adopte ses propres règlements pour veiller à ce que ses membres aient une conduite irréprochable (par. 65).

10. Le Sous-comité recommande que les professeurs d'informatique soient tenus d'être qualifiés dans le domaine de l'éthique en informatique et que les responsabilités morales liées à l'utilisation d'ordinateurs figurent dans les cours d'informatique de tous les niveaux (par. 67).